



Diffusion : Brignais, Messimy, Polionnay, Saint-Laurent-de-Vaux, Soucieu-en-Jarrest, Thurins, Vaugneray

Penser globalement - Agir dans l'Ouest Lyonnais

Octobre 2025

- P. 1 : Éditorial
- P. 2 : Actualités
- P. 3 : Infos locales
- P. 4 : Où en sommes-nous ?

édito

QUE VONT-ILS FAIRE DE CES MILLIONS ?

Préférant suivre les injonctions des lobbies de l'agriculture productiviste et de son partenaire privilégié, l'industrie phytopharmaceutique, 316 députés ont voté pour la Loi Duplomb le 8 juillet 2025.

Par précaution, ils auraient dû tenir compte des avis argumentés, exprimés par les professionnels de santé, alertant sur la dangerosité de certains produits comme l'acétamipride, interdit en France depuis 2018 mais réautorisé, sous certaines conditions, par la Loi Duplomb.

Et par respect des règles démocratiques, un débat contradictoire aurait dû être organisé pour permettre, entre autres, de présenter les alternatives respectueuses de l'environnement.

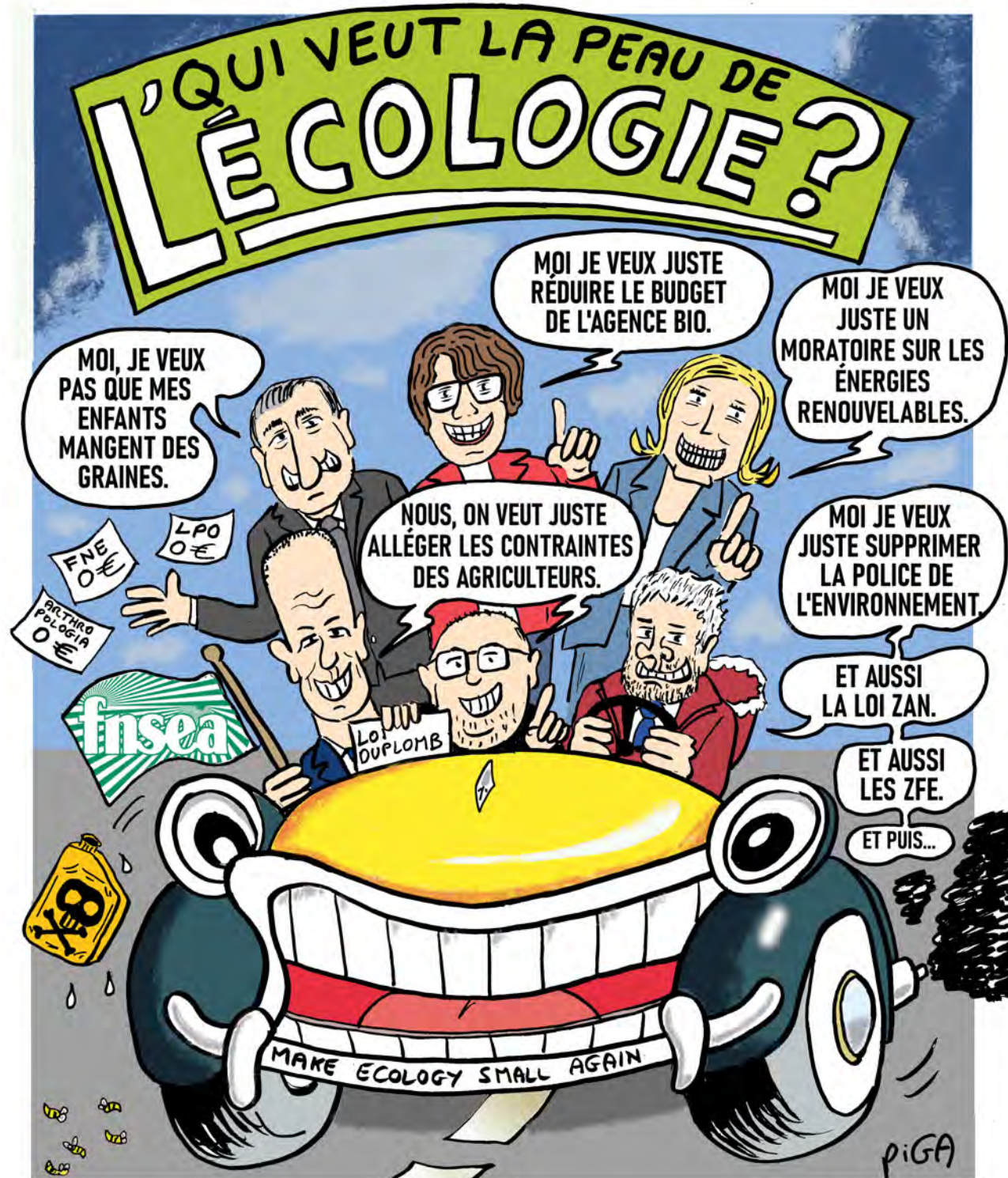
Ce à quoi les parlementaires ne s'attendaient pas est apparu sur le site officiel de l'Assemblée Nationale : une pétition de contestation qui, en quelques dizaines d'heures, franchit les deux paliers rarement atteints de 100 000 puis 500 000 signatures. Très rapidement, ce sont plus de 2 000 000 de citoyens qui expriment leur désaccord et mettent en exergue un problème crucial de santé pour les utilisateurs, les riverains et les consommateurs. Autant de signatures est à la fois inédit et très réconfortant.

Une autre étape intervient le 7 août 2025 lorsque le Conseil Constitutionnel supprime l'article 2 de la Loi Duplomb relatif à la réintroduction de l'utilisation de trois néonicotinoïdes dont l'acétamipride mais maintient les dispositions concernant les mégabassines et les élevages intensifs.

Si nos représentants ont la sagesse d'entendre ces millions de voix, ils doivent accepter de débattre afin de corriger leur vote initial. La seule option soutenable consiste à freiner les pratiques d'exploitation agricole intensive en contradiction avec l'indispensable protection de la biodiversité et le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, garanti par l'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement.

Pour lutter contre la concurrence que dénoncent les agriculteurs français, il convient que, sans plus attendre, soit mentionnée la présence de l'acétamipride et autres poisons sur tous les produits qui en contiennent. Il est également primordial de faire bouger les lignes européennes afin d'obtenir une interdiction globale.

Le président de la république s'est précipité pour promulguer la Loi Duplomb privée de son article 2. Cette étape étant franchie, que vont-ils faire, à l'assemblée et au sénat, de ces millions de voix qui lancent un appel à la démocratie participative ?



La SCL choisit de fonctionner sans subventions et ne peut engager des actions que grâce aux adhésions et aux dons qu'elle reçoit.

C'est seulement ainsi que la SCL peut rester indépendante de tout organisme politique ou autre.

La SCL agit pour la défense de l'environnement et la sauvegarde de notre planète afin que nos enfants puissent vivre dans un monde sain.

Elle défend un meilleur aménagement du territoire qui vise à réduire les déplacements, à valoriser les transports collectifs et modes doux, à préserver l'emploi local, à favoriser l'agriculture de proximité et une économie plus conviviale, à diminuer la consommation énergétique et la pollution, notamment celle générée par les PFAS. Dans tous les domaines, elle s'inscrit dans les objectifs des Accords de Paris de 2015.

"Ni ici ni ailleurs" : la SCL ne déplace pas les problèmes chez les autres mais défend des solutions d'avenir. C'est pourquoi, elle s'oppose :

- à l'A45 (annulée), au TOP (annulé), aux contournements de Lyon, générateurs de déplacements, de pollution, destructeurs de terres agricoles et gaspilleurs d'argent public ;
- à divers aménagements locaux lorsqu'ils induisent eux aussi des nuisances environnementales (photovoltaïque au sol, extension de la zone des Platières, projet SMADEOR, golf de Montagny, trafic de terre, ...) ou renforcent le tout autoroutier (élargissement de l'A46 Sud) ;
- aux projets nationaux clairement identifiés comme inutiles et néfastes pour l'environnement.

Selon ses statuts, la SCL propose des solutions en vue d'améliorer la qualité de la vie.

Adhérer, c'est agir !

rendez-vous

Retour aux sources

La SCL vous accueille sur son stand à la **HALLE TONY GARNIER**

Primevère 2026

vendredi 20 février 11h/21h
samedi 21 février 10h/20h
dimanche 22 février 10h/18h

Préférez les transports en commun :
Tram T1 à partir de Perrache ou Debourg
Parking limité aux abords de la Halle

ADHÉSION

Association Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais
Centre d'Animation 11 avenue Émile Evellier 69290 Grézieu la Varenne

Si vous êtes imposable, adhésion et don sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %. Vos adhésions et dons seront transmis à l'une des 29 associations locales composant la SCL intercommunale.

M., Mme : Le . . . / . . . / . . .

Cotisation : 10 € + Don (libre) :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone (facultatif) :

Mél : Règlement : Chèque / Espèces



SOPHIE ET ANTOINE SONT DANS LA ZONE

Antoine : depuis le 1^{er} janvier 2025, je ne peux plus circuler à Lyon avec ma vieille voiture ...

Sophie : c'est ennuyeux, mais cela fait 5 ans que les Zones à Faibles Émissions sont enclenchées. Pour ma part, je me suis organisée pour utiliser les transports en commun et je vais aussi vite.

Antoine : mais moi, je suis éloigné des transports en commun. Heureusement, avec mon vélo électrique je ne perds pas de temps. En cas de pluie, j'utilise la dérogation qui autorise ma vieille voiture jusqu'à 52 jours par an avec le service [toodego.com](https://www.toodego.com)

Sophie : il faut savoir qu'en France, plus de 40 000 décès par an sont imputables aux particules fines. En ville, ce sont essentiellement les vieux véhicules qui causent du tort aux habitants par des allergies et maladies respiratoires.

Antoine : c'est vrai, mais il reste des gens trop éloignés pour y aller à vélo ou en transports en commun et qui n'ont pas les moyens de changer de voiture.

Sophie : il y a des solutions expliquées sur le site de la Métropole*. Suivant ce que tu gagnes, tu peux toucher jusqu'à 3 000 € de prime pour une voiture d'occasion. Pour une voiture neuve, c'est cumulable avec la prime de l'État.

Antoine : effectivement, j'ai vu que l'on trouve des occasions accessibles avec une prime. Vois-tu Sophie, ce qui m'étonne, c'est que nous protestons contre les pollutions générées par exemple par des entreprises ou des chaufferies ...

... mais quand c'est nous qui polluons, nous protestons pour continuer à polluer !

* www.grandlyon.com

Entre 2019 et 2023, sur la métropole lyonnaise, les concentrations en moyenne annuelle ont baissé de 23% pour le dioxyde d'azote (NO₂) et de 11% pour les particules fines (PM2.5) alors que des hausses ont été observées dans d'autres grandes agglomérations.

Source : Atmo

HALTE À LA LOI DUPLOMB

Laurent Duplomb, éleveur laitier en Haute-Loire, ancien dirigeant de la FNSEA, est le défenseur d'une agriculture productiviste. Il a été président d'un grand groupe laitier. Proche de Laurent Wauquiez, il fait adopter en janvier 2025 un amendement visant à supprimer l'Agence Bio.

Un cran supplémentaire est franchi, le 8 juillet 2025 : ce sénateur et son collègue de la Meuse, Franck Menonville, osent faire voter une loi par 316 députés - sans débat - pour "lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur".

En effet, depuis 2018, les gros agriculteurs français, soumis à la concurrence déloyale des pays étrangers, sont pénalisés par l'interdiction des pesticides de type néonicotinoïdes. Encore faudrait-il que les instances européennes prennent des mesures contraignantes et immédiates.

De fait, cette loi Duplomb réintroduit l'usage de l'acétamipride sous certaines conditions, facilite le stockage de l'eau dans des mégabassines et allège les normes pour l'élevage industriel.

Cette loi est basée sur un modèle productiviste, propice à l'agriculture intensive et industrielle, destructrice du vivant. Elle favorise surtout les grands producteurs de betteraves sucrières, de noisettes, de pommes, de céréales et les élevages surdimensionnés.

Malgré les avertissements de nombreux scientifiques et de médecins, elle fait fi des dangers sur la santé et sur la vie des insectes, y compris ceux utiles aux agriculteurs. Elle est une aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire. La santé humaine ne doit pas être négociable, ni passer après d'autres considérations, quelles qu'elles soient, quand bien même la productivité en souffrirait.

Les députés du Rhône ont voté

POUR	CONTRE
Blandine Brocard Jean-Luc Fugit Thomas Gassilloud Jonathan Géry Tiffany Jaccour Alexandre Portier	Gabriel Amard Anaïs Belouassa-Cherifi Idir Boumertit Marie-Charlotte Garin Cyrille Isaac-Sibille Abdelkader Lahmar Sandrine Runel Boris Tavernier

actualités

PFAS : APRÈS L'EAU ... LES SOLS !

Après la prise de conscience collective de la pollution de l'eau aux PFAS¹, le collectif citoyen "Ozon l'Eau Saine" a organisé fin 2024 une étude approfondie de la pollution des sols dans l'agglomération lyonnaise.

Le professeur Sébastien Sauvé, spécialiste canadien en chimie environnementale, affirme : "La Vallée de la Chimie représente un aperçu du pire ou l'un des pires scénarios que l'on peut avoir en terme de contamination". Son étude² a montré des teneurs en PFAS très élevées sur plus de 200 prélèvements. En effet, 90 % des échantillons dépassent plus de 10 fois la teneur d'un sol non exposé aux PFAS !

Sans surprise, cette pollution a pour épicerie Pierre-Bénite où sont implantées les industries Arkema et Daikin. Elle semble suivre la vallée du Rhône et se répandre de part et d'autre.

Après avoir été déboutée en première instance, en appel et en cassation, la SCL, avec son avocate, refuse "cette décision de justice [qui] viole le droit à un recours effectif des victimes, alors même qu'il s'agit d'une pollution exceptionnelle, à la fois par son ampleur - au moins 200 000 personnes impactées - et par la nature des substances toxiques déversées dans l'environnement".

La SCL, déterminée, avec plus de 200 autres plaignants, participe à l'action de masse en cours avec Notre Affaire à Tous, pour que les pollueurs soient enfin les payeurs.

¹ PFAS : substances poly et perfluoroalkylées, polluants éternels, famille de milliers de molécules synthétiques indestructibles.

² <https://sebastiensauve.com/wp-content/uploads/2024/12/sauve-pfas-lyon-mions-18-decembre-2024-1.pdf>

Résultat des analyses lyonnaises page 27

D'autres régions françaises sont impactées gravement. Le 10 juillet 2025, sur recommandation de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, les préfectures de la Meuse et des Ardennes, interdisent dans 16 communes de consommer l'eau du robinet où des analyses montrent un taux de 470 ng / litre ! Rappelons que, en France, la norme actuelle de limite de potabilité est de 100 ng / litre pour la somme de 20 PFAS ciblés.

Le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Flandre ont tous une norme inférieure ou égale à 4,4 ng / litre pour les 4 PFAS les plus présents.

SABOTAGE AU PLASTIQUE DE LA PLANÈTE

En 2000, la production mondiale de matières plastiques était de 234 Mt (millions de tonnes). Elle a doublé en 20 ans pour atteindre 460 Mt en 2019. Sur la même période, à cause d'une surconsommation abusive, la quantité de déchets est passée de 156 Mt à 353 Mt. Depuis 2022, les représentants de 184 états se réunissent régulièrement afin de signer à terme un traité visant à en réduire la production au niveau international.

La meilleure façon de mettre fin à la pollution plastique, c'est d'arrêter d'en fabriquer autant et sans réelle nécessité. Malgré l'urgence, la toute dernière session qui a eu lieu à Genève du 5 au 16 août 2025 se solde par un échec complet.

En effet, les pays pétroliers, la Russie, l'Inde, certaines nations du Sud-Est asiatique et les lobbys des industries pétrochimiques ont tout fait pour bloquer les discussions. Celles-ci ont accouché d'une toute petite souris, sous la forme d'un texte final pas du tout contraignant qui laisse à chaque état volontaire la possibilité de prendre ou pas des mesures à l'échelon national. On est très loin du traité international indispensable à la maîtrise de la pollution !

Au niveau mondial, de nombreux produits à base de plastique : cosmétiques, vaisselle, bouteilles, filtres de cigarettes, sacs d'emballage et beaucoup d'objets jetables, ont encore de beaux jours devant eux.

Sachant que seulement 9 % de ces déchets sont recyclés, une grande partie finira sa course à la mer, continuera à grossir les continents de plastique au milieu des océans et à fragiliser la santé de la faune et de la flore marines.

Épandages dangereux

Dans plusieurs communes rurales des Ardennes, l'ARS déclare que la présence de PFAS pourrait être liée à l'épandage de boues papetières sur des parcelles agricoles situées à proximité de captages d'eau potable : de 2 à 27 fois la limite actuelle.



Microbrasserie La Chénou

- Bar : bières, vins, jus de fruits... pizzas, planches.
- Location de tireuses et fûts
- Evénements : Concerts, blind tests, théâtre, ...
- Ateliers de brassage

06.08.88.59.40
microbrasserielaachenou@gmail.com
www.lachenou.fr

Nouvelle adresse :
364 route de Soucieu,
69440 St Laurent d'Agny

ÉCOLOGIE PUNITIVE OU IMMOBILISME PUNITIF !

"Non à l'écologie punitive !" est devenu la réponse classique pour contester et refuser des règles environnementales. Il faut bien admettre qu'il est impossible de faire aboutir une réforme, quelle qu'elle soit, qui convienne à tous et ne cause de torts à personne.

Mais jamais n'est évoqué le fait que l'immobilisme ou le recul environnemental seront punitifs.

Et pourtant :

- l'interdiction d'un pesticide pose, à court terme, un problème de rendement à certains agriculteurs ;
- mais à l'inverse, à moyen et long termes, son autorisation a des conséquences néfastes sur la santé des agriculteurs et des consommateurs, et sur l'environnement.

De plus :

- l'interdiction de vente des voitures thermiques en 2035 pose des problèmes d'organisation, de budget et d'aides ;
- mais à l'inverse, reculer ou annuler la mesure sera irréversible et irrattrapable à l'échelle humaine en terme d'émissions de CO₂. Son accumulation excessive dans l'atmosphère induira une hausse des températures qui se maintiendra sur plusieurs générations. Avec pour conséquences des problèmes de santé, de biodiversité, de catastrophes climatiques, voire de conflits entre pays.

Si aujourd'hui nous n'acceptons pas les efforts nécessaires, notre immobilisme sera punitif pour nos enfants !

SCANDALE !

Parmi les constructeurs automobiles allemands, ceux qui ont triché de 2009 à 2015 sur les émissions polluantes (Diesel Gate) réclament aujourd'hui le report au-delà de 2035 de l'interdiction des moteurs thermiques.

UN GUILLOTEAU ÇA TRUMP ÉNORMÉMENT

"Moi, je ne suis pas prêt à ce que mes enfants mangent tous des graines et fassent de la bicyclette tous les jours... J'en ai assez de ces associations de danseurs aux pieds nus qui viennent nous expliquer ce que nous, élus, devons faire sur nos territoires ..."

Ce sont les mots méprisants et scandaleux de Christophe Guilloteau, Président du Conseil Départemental, lors de la séance publique du 4 avril 2025

Par ces propos mal venus, il ose justifier auprès de ses collègues sa volonté de supprimer les financements alloués à trois associations environnementalistes, France Nature Environnement, La Ligue de Protection des Oiseaux, et Arthropologia. Pourtant, leurs travaux sur la biodiversité sont reconnus et missionnés par les collectivités. Ces financements ne sont donc pas de simples subventions mais correspondent à de vrais services rendus à tous. Néanmoins, la majorité du Conseil Départemental a approuvé cette ignoble proposition.

Précisons que ces trois associations avaient, dans un courrier sans esprit polémique ni dogmatique, exprimé dans le cadre de leurs statuts leur opposition au projet de port de plaisance du Bordelan sur les bords de Saône à Anse. Ce projet, soutenu par le Conseil Départemental, s'étale sur une zone humide équivalant à 30 terrains de football, pour un coût estimé de près de 40 millions d'€.



Courrier SCL à C. Guilloteau accessible sur www.scl-inter.org

Les pouvoirs de décision du président ne justifient pas ce discours outrancier tenu en séance publique du Conseil Départemental. La SCL demande que le dialogue soit rétabli entre partenaires de bonne volonté dans l'intérêt de l'environnement menacé.

AU NOM DE L'OcéAN !



Près de 1 000 personnes sont présentes le samedi 25 octobre 2025 à Vaugneray pour une journée spéciale pour la protection des océans. C'est d'abord le spectacle "Sea Shepherd 77 ou Les bergers des mers" d'Irène Jargot qui montre aux yeux de toute l'assemblée non seulement les atrocités que subissent les animaux marins du fait de la main de l'homme mais aussi la nécessité de la réglementation de la pêche, y compris celle des cétacés.

Puis Paul Watson en personne apporte son témoignage. Cet homme plein de vivacité consacre sa vie à la cause des océans et de la faune marine. Ce ne sont pas les mois d'incarcération qu'il a subis au Groenland qui l'empêchent de témoigner : ses arguments sont toujours aussi forts et convaincants et nous obligent à agir auprès des autorités, là où nous sommes. Le public repart convaincu que c'est possible mais que le chemin sera encore bien long.



Fabienne & Marc BESSEAS

ARBORICULTEURS & MARAÎCHERS

E.A.R.L. Le Bonheur aux Oiseaux



fruits confitures

légumes

soupes

jus de fruits

tisanes

bières, vins...

9 chemin Les Grandes Terres

69510 Messimy

04 78 81 90 65

Vente à la ferme : mercredi & samedi 10h à 12h / mardi 17h à 19h



biocoop

Bioplaisir 4 Magasins Bio

Ste-Foy-Lès-Lyon

43 Grande Rue
69110 STE-FOY
04.78.79.32.06
biocoopsaintefoyleslyon.fr

Craponne

12 av E. Millaud
69290 CRAPONNE
04.78.57.94.14
biocoopcraponne.fr

Tassin

142 av C. de Gaulle
69160 TASSIN
04.78.34.23.59
biocooptassin.com

Oullins

98 Grande Rue
69600 OULLINS
04.37.22.18.92
biocoopoullins.fr

facebook

Bioplaisir



Montagny

PHOTOVOLTAÏQUE : ENTERRÉ ?

Le projet, porté par la CN'air, de centrale photovoltaïque au sol de 6 ha au lieu-dit Les Grandes Bruyères à Montagny est en pause. Devant le risque que le chantier ne démarre avant le jugement des deux recours déposés par le collectif d'opposition (ADEM, Arthropologia, FNE, LPO et SCL), un recours suspensif est transmis au tribunal administratif le 18 juin dernier. À l'audience du 4 juillet, la préfecture annonce que les travaux ne commenceront pas en 2025. D'une part, la CN'Air présente un dossier administratif incomplet et, d'autre part, elle attend le jugement des deux recours. De plus, suite aux changements de la réglementation du tarif d'achat de l'électricité, l'avocate de la CN'Air confirme que les travaux ne peuvent pas démarrer du fait de la remise en cause de la rentabilité de l'installation. Le projet est gelé !

La procédure suspensive du collectif est très positive car nous sommes certains que les travaux ne commenceront pas avant le jugement des deux recours contentieux. L'incertitude sur la rentabilité du projet nous permet d'espérer son abandon. Et le juge a fait preuve de discernement en refusant la demande de la CN'air de faire payer ses frais de justice aux associations.

Stopper l'artificialisation des terres naturelles est une urgence absolue, même pour produire de l'énergie renouvelable. Par contre, il est impératif d'équiper en priorité les toitures industrielles à fort potentiel, les ombrières de parking, placées au plus près des consommateurs d'électricité. Mais n'oublions pas de réduire nos consommations inutiles, seule solution soutenable à terme. En complément, il faut compter sur le solaire thermique, particulièrement performant et économique pour produire l'eau chaude sanitaire.

Messimy

BOIRON JOUE LE JEU

Les Laboratoires Boiron installent 11 400 m² de panneaux photovoltaïques sur 700 places de parking. Ils génèrent environ 3 000 000 kWh par an d'électricité renouvelable. Les voitures des salariés sont désormais à l'ombre et près de 15 % de la consommation de l'entreprise sont assurés.

Pollionnay

TERRE ! TERRE !

Dans son projet de PLU* la commune de Pollionnay souhaite faciliter et encadrer les apports de terre à vocation agricole. Issues de chantiers de construction, ces terres peuvent présenter de réels inconvénients. Sans application contraignante des dispositions annoncées dans le PLU, la porte est ouverte à tous les excès.

* PLU : Plan Local d'Urbanisme

ROBINO
PIZZA CAFÉ
PIZZA À EMPORTER
7 jours sur 7
04 78 57 09 89 Grézieu-La-Varenne

QUAI des champs
DIRECT DE NOS FERMES À VOS ASSIETTES
MAGASIN D'AGRICULTEUR·TRICES LOCAUX
FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON
boulangerie
boulangerie
LAUTERIE
Snacking
1 rue Simone Veil à Brignais
A 50m du parking de la gare

AB
AGRICULTURE BIOLOGIQUE
du mercredi au vendredi
de 10h à 19h30
le samedi, de 9h à 13h
www.quaideschamps.fr
contact@quaideschamps.fr
04 27 82 04 62
quaideschamps

Coteaux du Lyonnais

CRUES : AMÉLIORATIONS DE LA PROTECTION

L'YZERON ET LE CHARBONNIÈRES

Le Programme d'Études Préalable (PEP) "Yzeron 2024 / 2027" a été validé le 18 janvier 2024. Il intègre toutes les remarques et propositions formulées par les parties prenantes de l'aléa "Inondation". La mise en œuvre de ce PEP a été confiée au bureau d'études ISL. L'Axe I concerne "l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque". Cela se traduit entre autres par une réactualisation du risque "Inondation" alimentant un logiciel permettant de simuler la montée des eaux en fonction de la fréquence, de l'intensité et de la localisation des précipitations. Nous sommes impatients de pouvoir visualiser ces scénarios de montée des eaux et de discuter des propositions d'ISL. Programmée pour fin 2024, cette présentation a été progressivement repoussée à l'automne 2025.

LE GARON

Notre territoire-pilote pourrait servir d'exemple

La Sauvegarde de la Vallée Vivante du Garon (SVVG) constate que le changement climatique provoque des périls de plus en plus fréquents et inédits, comme des inondations "éclaircies" et des sécheresses récurrentes. Elle est consciente qu'il faut protéger les populations avec leurs biens, et elle souhaite y contribuer en ouvrant la voie à une gestion innovante du territoire. La SVVG pense que les barrages écrêteurs de crue ne répondent plus aux conséquences des inondations, mais impactent plusieurs écosystèmes irremplaçables. L'objectif est de proposer un projet-pilote permettant de gérer simultanément les menaces comme le "trop" et le "pas assez" d'eau mais aussi l'érosion et la perte de biodiversité, tout en améliorant le microclimat. De nombreuses études confirment maintenant que les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont préférables aux solutions d'ingénierie classique. Le projet du SMAGGA¹ (qui date de 20 ans) est de moins en moins adapté au dérèglement climatique qui s'accélère. Le 17 octobre 2024, l'inondation par des affluents situés à l'aval des barrages projetés - dont le Chéron, enterré sous Brignais depuis 1894 - par des routes transformées en torrents, a montré que le ruissellement sur le bassin versant devient un problème majeur à résoudre.

Pour répondre à ces nouveaux défis, l'association a décidé de porter une vaste opération de concertation auprès de tous les acteurs du territoire, pour élaborer un projet-pilote exemplaire au niveau national.

La Fondation de France a présélectionné le projet citoyen de SVVG, parmi 90 dossiers concernant "le choix des SfN pour relever les défis du changement climatique". Le dossier complet a été envoyé le 3 septembre. Les résultats définitifs seront connus début novembre. Le soutien de la Fondation de France permettrait à SVVG, avec l'aide des experts de l'association AQUA² et d'instituts de recherche, de faire de l'un de nos bassins versants un territoire-pilote dont pourraient s'inspirer de nombreuses collectivités territoriales.

La SVVG a fêté ses 2 ans le 22 juin au Moulin du Gât, à Francheville³. Ce fut l'occasion de découvrir les aménagements du SAGYRC le long de l'Yzeron dont le bassin versant doit rejoindre celui du Garon dans un futur SAGE⁴.

¹ Syndicat mixte Intercommunal de la Vallée du Garon
² <https://aqua-asso.eu>
³ Lieu d'expérimentation sociétale original à découvrir sur lemoulindugot.fr
⁴ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

L'association Sauvegarde de la Vallée Vivante du Garon a eu la grande tristesse de perdre sa présidente fondatrice, Thérèse Anselme, le 3 juin 2025. Les amis de la Nature se souviendront de son engagement déterminé contre le projet de trois barrages écrêteurs sur le Garon et le Mornantet, à Brignais, Soucieu/Messimy et Givors/Beauvallon... La nouvelle présidente, Valérie Valette, a été élue lors de l'AG du 13 avril 2025.

SUR L'YZERON COMME SUR LE GARON :

Le risque "inondation" est caractérisé par l'impact physique sur les personnes et leurs biens ainsi que sur le domaine public et l'environnement

Il s'agit, dans un premier temps, de diminuer le risque à tous les niveaux, jusqu'à le rendre acceptable : cela se traduit par des aménagements et travaux, par des consignes et procédures, par des alertes et une responsabilisation de tous les acteurs concernés. En complément, les riverains inondables sont incités à demander une évaluation de travaux de protection qui est gratuite et dont la réalisation est prise en charge à 80 %. Il est regrettable qu'à ce jour sur le Garon, seulement 10 % d'entre eux aient joué le jeu. Par ailleurs, il est anormal qu'un collège ait été restructuré pour un coût conséquent mais maintenu en zone rouge inondable ! Enfin, nous déplorons l'absence d'accès aux hauteurs d'eau et débits du Garon sur Vigicrues ou équivalent.

Ces anomalies font grimper le coût des dégâts causés par l'inondation et participent à justifier indûment les barrages écrêteurs de crue ...

Entre Saint Martin en Haut et Saint Symphorien / Coise
cycle-activ.co
REPARATION, VENTE, ENTRETIEN
MECANIQUE CYCLE LOCATION VAE
Tél. : 09 81 37 55 86 - Mobile : 06 31 69 88 31
E-mail : olivier.collomb@cycle-activ-and-co.fr - Site : www.cycle-activ-and-co.fr
ZA Grange Figat - RD11 - 69590 POMEYS

SI LE GARON M'ÉTAIT CONTÉ...
Une causerie sur l'histoire de l'eau à Brignais AVEC **RÉMI CUISINIER** PASSEUR DE MÉMOIRE
SAMEDI 29 NOVEMBRE **BRIGNAIS** LE BRISCOPE **14h30**
INFORMATION ET RÉSERVATION : 06 60 71 42 06 mongaron2023@gmail.com www.sauvegarde-garon.org

À DORMIR DE BOUES

Dans des champs, à Beauvallon et Soucieu-en-Jarrest, sont signalés des épandages de boues provenant respectivement des stations d'épuration de Givors et Messimy. Elles contiennent à coup sûr des pesticides, médicaments, résidus ménagers, métaux lourds, particules de plastiques, mais aussi des PFAS.

La réglementation est-elle respectée ? Et est-elle suffisante ?

La SCL lance un appel pour connaître les autres communes concernées par ces épandages aux conséquences contestables.

L'association ADEA devenue ABV "Acteurs de nos Beaux Vallons" a fêté ses 40 ans d'existence le samedi 13 septembre 2025. Depuis toujours, cette association demande l'arrêt des épandages des boues provenant de la station d'épuration de Givors sur les terres agricoles.

ET L'EAU D'IRRIGATION ?

Captée au Sud de Lyon à Millery, l'eau d'irrigation épandue sur les cultures des Coteaux du Lyonnais contient-elle des polluants ? Sa zone de prélèvement étant située en aval de la Vallée de la Chimie, le doute est permis. La SCL demande que des analyses complètes et régulières soient réalisées et communiquées auprès des utilisateurs et de la population. L'eau potable est maintenant sous surveillance. Pourquoi l'eau d'irrigation ne le serait-elle pas ? La qualité des productions agricoles irriguées doit être irréprochable.

La Grézieu Varenne

Manger bio, local et éthique devient une évidence.

Les Paniers des Vallons proposent de :

- consommer des produits sains au rythme des saisons ;
- soutenir une agriculture de proximité ;
- promouvoir un commerce équitable local ;
- participer au développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;

La vente directe a lieu à Brindas et Grézieu les mercredis en fin d'après-midi.

Contact : 06 29 42 92 42

lespaniersdesvallons@gmail.com

rendez-vous La grande salle des fêtes de Brindas accueille un ciné-débat à 20h30 le mardi 2 décembre 2025 :

"Chantier ouvert au public/Silence on cause" Olivier Eschapasse, réalisateur du film sera présent.

La victoire contre l'A45 sert de base pour s'interroger sur les actions plus ou moins abouties de citoyens engagés : mobilisation des associations et de la population, relations avec les élus et les institutions. Le film met en valeur la nécessité de la démocratie participative pour la prise en compte des aspirations des électeurs.

AV P'TIT BONHEUR DES CHAMPS
100% PRODUCTEURS BIO
Fruits & légumes, fromages, viandes, pains et vin locaux
Mercredi-Vendredi : 9h-13h / 16h-19h30
ET samedi : 9h-13h
70 route Neuve, 69126 Brindas
04 78 19 58 21

MAGASIN BIO 4 place de la poste - Mornant
le lotus Bio
Votre magasin coopératif local depuis novembre 2020
250 m² de produits certifiés bio
TOUT POUR LE MONDE DE DEMAIN
04 78 19 71 33
ici@lelotusbio.com
www.lelotusbio.com

Bio monde
GROUPEMENT COOPÉRATIF DE MAGASINS BIO INDÉPENDANTS



SYTRALISATION ?

Depuis plus de dix ans, la SCL réclame le remplacement de la SNCF par SYTRAL Mobilités pour la gestion intégrale des lignes de tram-train de l'Ouest Lyonnais. Ce changement n'offre que des avantages. Le principal concerne les usagers qui voyageraient avec un seul titre de transport leur permettant de poursuivre leurs déplacements sur le réseau TCL.

Sur le même laps de temps, la SCL demande également le prolongement jusqu'à Givors, d'une part, et dans la Vallée de la Brévenne, d'autre part, de lignes qui bénéficieraient de nouvelles dispositions conséquentes attirant et fidélisant une clientèle d'anciens automobilistes.

En dynamisant les lignes de tram-train et en poursuivant l'optimisation du réseau TCL, le projet de tram semi enterré entre Confluence et Tassin pourrait, comme son cousin, le métro E d'Alai, être abandonné.

La SCL rappelle qu'il faut savoir raison garder : une ligne de transport en commun surdimensionnée implique l'emballage de l'urbanisation auquel est déjà confronté l'Ouest Lyonnais. S'appuyer sur ce qui existe, avec des améliorations mesurées, reste la solution la plus économique et environnementalement compatible.

COVOITURAGE EN ROUTE

La COPAMO propose deux nouveaux services de mise en relation conducteurs/passagers, complémentaires des réseaux de transports en commun : sur réservation (www.karos.fr) et sans réservation (www.encovoit-lignes.com).

Les abonnés au réseau TCL covoiturent gratuitement.

Des incitations financières sont également prévues pour les conducteurs. Bravo !

TCL DU NEUF DANS LES RÉSEAUX

À partir du 1^{er} septembre 2025, les trois réseaux historiques des territoires lyonnais, "TCL", "Cars du Rhône" et "Libellule" fusionnent pour ne former qu'un seul et même réseau : le réseau TCL.

Il est désormais possible de se déplacer sur tout le département du Rhône sans quitter le réseau TCL.

Cette unification représente une première en France par son ampleur territoriale.

La SCL souhaite que cette nouvelle organisation encourage un transfert de l'automobile vers les transports en commun encore plus important.

www.tcl.fr

où en sommes-nous ?

LYON-TURIN FAIT LE PLEIN DE CO₂

Présenté au public en 2001, ce projet avait pour objectif principal de transférer vers le rail les cohortes de camions équipés de moteurs thermiques particulièrement polluants. À juste titre, il fallait permettre aux habitants des vallées alpines de respirer un air plus sain et, par ailleurs, émettre moins de CO₂. Pour cette raison, sans bien mesurer l'énormité du chantier ni le risque d'accroissement du trafic, la SCL était favorable au tunnel transfrontalier.

Mais, progressivement, attentive aux déclarations des promoteurs et à celles des opposants, la SCL a réalisé que les inconvénients l'emportaient largement sur les avantages. Dans nos précédentes publications, nous avons insisté sur les menaces environnementales engendrées par les travaux.

En 2025, la SCL prend en considération les réglementations qui imposent une décarbonation des transports, ce qui signifie que les nouveaux véhicules en circulation sont de moins en moins polluants. Rappelons que graduellement jusqu'en 2050, nous devons diviser par 4 nos émissions de CO₂ pour arriver à la neutralité carbone.

Avant de rentrer dans le détail, il faut avoir en tête les points suivants :

- L'amortissement économique du projet, dont le coût a été réactualisé, n'est possible qu'avec une augmentation du trafic transfrontalier.

- L'intérêt écologique du projet tient essentiellement au nombre de camions polluants et émetteurs de CO₂ qui passent de la route au rail.

Mais à l'inverse :

- Pour être plus autonome, plus résiliente, la France doit relocaliser sa production et notamment diminuer une grande partie de ses importations de biens essentiels.

- Pour limiter notre empreinte carbone, il ne faut pas générer de flux supplémentaires mais supprimer les transports inutiles.

Chiffres à l'appui, estimons le bilan CO₂ de deux hypothèses de liaisons France-Italie.

1 - Le projet Lyon-Turin

Ce nouveau tunnel de 57 km, opérationnel au plus tôt pour 2040, transporterait au fil des années une proportion de camions de moins en moins émetteurs de CO₂ : alors que sa construction émettrait au moins 10 millions de tonnes (Mt) de CO₂, compte tenu de l'évolution des motorisations, il n'éviterait entre 2040 et 2050 que 5 Mt de CO₂ à trafic égal.

Avec un excédent de 5 Mt de CO₂,
le bilan carbone du Lyon-Turin
serait très mauvais.

2 - Amélioration de l'existant

Au contraire, l'optimisation du tunnel ferroviaire historique du Mont-Cenis à partir de Modane ne devrait pas générer plus de 1 Mt de CO₂. Le transfert de seulement 500 000 camions/an sur le rail dès 2033, éviterait près de 8 Mt de CO₂ à l'horizon 2050.

Avec une économie de 7 Mt de CO₂,
le bilan carbone de cette solution, basée
sur l'existant, serait très positif.

En parallèle, les émissions des autres polluants et des particules fines diminueraient également dès 2033, améliorant ainsi la situation dans les vallées. Selon la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France, les véhicules thermiques ne devraient plus circuler en 2050, sauf une partie fonctionnant au biogaz (neutre en CO₂ et donc bien moins polluant que le diesel).

Les trains ne transporteront plus que des véhicules non ou peu polluants.

Si l'on prend en compte :

- les nuisances environnementales inévitables relatives au projet Lyon-Turin ;
- son mauvais bilan carbone excédentaire de 5 Mt ;
- la probabilité d'une multiplication du trafic induit contraire aux objectifs écologiques ;
- le fait que l'amélioration rapide du tunnel ferroviaire historique, 10 fois moins onéreuse, peut éviter au moins 7 Mt de CO₂. Et diminuer dès 2033 la pollution dans la vallée ...

La SCL ne peut valider
le mauvais bilan du Lyon-Turin*
et maintient son opposition à ce projet !

* Le Lyon-Turin est une autoroute ferroviaire qui consiste à poser sur des wagons surbaissés des camions complets (tracteurs et remorques, soit près de 15 tonnes chacun) sachant que, en moyenne, leur chargement ne dépasse pas 6 tonnes. Que ce soit sur le Lyon-Turin ou le tunnel du Mont-Cenis, la SCL pense que le transport de la remorque seule ou d'un conteneur autonome est une solution écologiquement plus rationnelle pour les marchandises indispensables.

Quel est l'auteur de cette citation ?

"Une croissance indéfinie est impossible, nous n'avons qu'une seule Terre, mais une civilisation du bonheur est possible. Les solutions existent, mais l'opinion les ignore car les structures actuelles et les détenteurs du pouvoir économique et politique s'y opposent".

René Dumont, candidat à la présidentielle en 1974

CHERCHEZ L'ERREUR !

Jusqu'en 2019, la voie ferrée de la vallée de la Brévenne permettait aux trains de transporter les cailloux provenant des carrières de la Patte. Jugée trop vétuste et trop chère pour être remise en état, cette ligne a été fermée sur une section de 12 km entre Sain-Bel et Courzieu-Brussieu.

Aujourd'hui, ce sont 10 000 camions par an qui empruntent la D 389 pour transporter ces granulats alors que cette route située dans une vallée étroite est jugée encombrée et accidentogène.

L'ironie dans cette affaire, c'est que ces pierres sont utilisées sur des chantiers de ballast de la SNCF ! Ce sont les cordonniers les plus mal chaussés !

Cette ligne ne pourrait-elle pas bénéficier des carrières de la vallée pour que son ballast soit refait et qu'elle soit modernisée pour servir, non seulement au transport des pierres, mais aussi aux voyageurs grâce au prolongement de la ligne Lyon-Saint-Paul / Sain-Bel jusqu'à Sainte-Foy-L'Argentière.

La SCL regrette que la région Auvergne-Rhône-Alpes, par son refus de financement de seulement quelques millions d'euros, ait fait capoter la réfection de cette ligne.

GARDONS LA LIGNE !

Le samedi 27 septembre 2025, à la gare de Courzieu - Brussieu, le Collectif citoyen de la Vallée de la Brévenne a organisé le premier FESTIVAL DU TRAM-TRAIN pour demander la réouverture de la ligne aux voyageurs.



croisements dangereux

Relisez les articles ! Les mots définis en vert s'y trouvent ... Bonne chance !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

Horizontalement

- I- Élément perturbateur
II- C'est plutôt son absence qui est punitive
III- Parfois à gauche, parfois à droite - Sans objet
IV- Entre dans la classe sans prévenir - Longtemps associé à l'A45
V- Sans lui, aucune réflexion ! - Juste avant d'être bel
VI- Caractérise l'action en cours contre les PFAS
VII- Fleuve russe - N'oublie jamais de se laver les mains
VIII- Allégées par du plomb
IX- Solutions fondées sur la Nature - Piège à poissons

Verticalement

- 1- Elles sont souvent en ligne
2- Fit l'objet d'une sanction - Exprime son indifférence
3- Pour les discussions sur le plastique, son accouchement fut sans douleur - Trenet a chanté la 7ème
4- Transport léger sur rail - Un après-midi qui file à l'anglaise
5- Chargés en électricité - Possessif
6- Regroupe de grandes écoles - Afro-cubaine
7- Ils sont deux à Rome - Fonda (rien à voir avec Henry)
8- Souvent précédés de chirurgiens
9- Perturbe le sommeil

SOLUTIONS

IX-SFN - NASSE
VIII-NORMES
VII-MASSE
VI-TR - BTP - V-TAIN - SAIN
V-ILR - BTP - PM - IONS - MIEN
IV-TOURNE - N - RN
III-TOURNE - N - RN
II-TOURNE - N - RN
I-TOURNE - N - RN

nimby & mimto



Le 1^{er} octobre 2025, sur le site de l'Assemblée Nationale, la pétition "Non à la loi Duplomb" enregistre 2 130 742 signatures

Plus d'infos sur un article ?

Contacts : infoSCLinter@gmail.com

Sites : www.scl-inter.org

www.non-a45.org

Nous pouvons améliorer ce journal avec vous. Il est nécessaire pour transmettre une information indépendante. Il est gratuit grâce à nos annonceurs et à l'effort consenti par les associations adhérentes à la SCL Intercommunale. Vous pouvez, vous aussi, contribuer à son financement en nous envoyant, à l'adresse du siège social, votre participation dont nous vous laissons le soin de déterminer le montant (don déductible de votre impôt à hauteur de 66 %).

Les articles sont le résultat d'une réflexion collective du comité de rédaction et de ce fait ne sont pas signés.



Pour tout renseignement ou si vous voulez vous joindre à nous pour défendre votre cadre de vie et celui de l'agglomération :

contactez la SCL Intercommunale, Centre d'Animation 11 avenue Émile Evellier 69290 Grézieu la Varenne

Éditeur : SCL Intercommunale Responsables de publication : Maurice Fisch (Grézieu-la-Varenne) et Gilles Laracine (Craponne)

Comité de rédaction : Noël Collomb et Hélène Le Lay (Taluyers), Jean-Marc Dussardier et Pierre Garnier (Oriénas)

Mise en page : Gilles Laracine Impression : IML - Les Plaines, 990 avenue de Verdun, 69850 Saint Martin en Haut

Édition du secteur 2 tirée à 15 000 exemplaires Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2025 N° ISSN : 2119 - 0534

